

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de communes de la vallée du Garon



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023-107

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, à 20h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Chaponost, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Agnès BERAL

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 6

Nombre de conseillers communautaires absents : 1

PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Jean-Luc BERARD, M. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, M. Guy BOISSERIN, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mme Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Jean-François PERRAUD, Daniel SERANT, Mmes Claire REBOUL, Catherine STARON

ABSENTS REPRESENTES :

M. Lionel BRUNEL donne pouvoir à Mme Laurence BEUGRAS
M. Jean-Marc BUGNET donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN
M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE
M. Grégory NOWAK donne pouvoir à M. Damien COMBET
Mme Céline ROTHEA donne pouvoir à M. Guillaume LEVEQUE
Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET

ABSENTS :

Mme Christiane CONSTANT

Publiée le 04 décembre 2023

Objet : Acquisition foncière : Parcelles BD 290 292 294 et 296 – Rue du Général de Gaulle

Vu le rapport établi par M. Jean-Louis Gergaud :

A l'occasion d'une opération d'aménagement sur la commune de Brignais, il est nécessaire de procéder à l'acquisition des parcelles référencées BD n°290, 292, 294 et 296.

Ces parcelles d'une contenance totale de de 369 m² doivent être acquises par la CCVG, car les parcelles BD n°290 et 292 sont concernées par un emplacement réservé (V19) dans le but d'élargir la rue du Général de Gaulle et les parcelles BD n°294 et 296 vont permettre de réaliser un aménagement mode doux et des stationnements dans le quartier de la gare.

La CCVG procède donc à l'acquisition de ces parcelles avec le propriétaire, la SNC SUNLODGE selon les surfaces et les montants suivants :

Commune	Section	N°	Adresse	Surfaces (m ²)	Offre de prix	Propriétaires
BRIGNAIS	BD	290	Rue du Général de Gaulle - Avenue de la Gare	107m ²	30€/m ² (Emplacement réservé V19)	SNC SUNLODGE
		292		64m ²		
		294		124m ²	17€/m ² (Hors emplacement réservé)	
		296		74m ²		
			TOTAL	369m ²	8496 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE l'acquisition des parcelles listées ci-avant ;

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tous les documents nécessaires aux transactions,

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Extrait certifié conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)